

Nominations étudiantes à des comités du Sénat académique



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE :	Comité permanent du Sénat académique. Ch. 4, article 38 des <i>Statuts et règlements</i> .
ATTRIBUTIONS :	Le Bureau de direction du Sénat académique (BDS) : a) veille à l'application des politiques et procédures du Sénat; b) dispose des affaires courantes dont il s'acquitte entre les réunions du Sénat; c) veille sur les travaux des comités permanents et spéciaux du Sénat; d) sanctionne les diplômes et dépose la liste des finissantes et finissants au Sénat; en cas de conflit sur la question de l'admissibilité à un diplôme, le BDS délègue à la secrétaire générale ou au secrétaire général, à la ou au registraire et à la vice-rectrice ou au vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales la tâche de statuer sur tout grief présenté par une personne étudiante; e) choisit les récipiendaires des médailles de la gouverneure générale ou du gouverneur général du Canada; f) examine les demandes de reconnaissance d'un diplôme; g) prépare le projet d'ordre du jour des réunions du Sénat; h) accomplit toute autre tâche que lui délègue le Sénat.
NOMBRE :	7 membres.
QUORUM :	4 membres.
NOMBRE DE RÉUNIONS :	9 par année – aussi souvent que jugé nécessaire
DURÉE DU MANDAT :	Sauf pour les représentantes ou les représentants des personnes étudiantes dont le mandat est d'un an, celui des membres nommés est de trois ans. Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou de sénateur.
LEADERSHIP :	Présidence : rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier Vice-présidence : Lynne Castonguay Secrétaire : secrétaire générale

BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Prud'homme, Denis	Rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier	D'office 2020 07 à 2025 06 2025 07 à 2030 06
Castonguay, Lynne	Secrétaire générale ou le secrétaire général (ou sa déléguée ou son délégué) en sa qualité de secrétaire d'office, avec voix consultative	D'office
Roy, Gilles	La vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	D'office 2024 07 à 2029 06
Albert, Hélène	Membre du corps professoral, membre du Sénat (Moncton)	Élue par le Sénat 2024 08 à 2027 06
Coulibaly, Lacina	Membre du corps professoral, membre du Sénat (Edmundston)	Élu par le Sénat 2023 11 à 2026 06
Auger, Claudine	Membre du corps professoral, membre du Sénat (Shippagan)	Élue par le Sénat 2024 05 à 2027 04
Bourgoin, Francis	Personne étudiante membre du Sénat	Élu par le Sénat 2024 05 à 2025 04

Note 1 : Le mandat d'une personne étudiante se termine lorsqu'elle perd sa qualité de personne étudiante à l'Université de Moncton. Afin d'assurer la continuité, toute personne membre dont la durée du mandat est écoulee peut demeurer en poste, jusqu'à la réunion suivante inclusivement, en attendant la nomination de sa successeure ou de son successeur.

Note 2 : Une personne étudiante qui a une moyenne inférieure à l'exigence minimale de maintien ou à l'exigence particulière de maintien de son programme, qui n'est plus inscrite à temps complet, qui quitte l'Université ou qui obtient son diplôme sans s'inscrire à un autre programme n'est plus admissible à siéger à un comité du Sénat.

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE (CAP)

NATURE :	Le Comité d'appel du Sénat académique est un comité permanent qui relève du Sénat. Ses décisions sont sans appel. Cf. Article 43. <i>Statuts et règlements</i> .
ATTRIBUTIONS :	1) Au nom du Sénat, le Comité d'appel, dont les décisions sont sans appel : a) examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une personne étudiante qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études; b) examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de toute personne étudiante; c) en cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.
NOMBRE :	18 membres.
QUORUM :	4 membres, dont la présidente ou le président, une personne étudiante, une professeure ou un professeur et une doyenne ou un doyen.
NOMBRE DE RÉUNIONS :	Selon le besoin
DURÉE DU MANDAT :	Sauf pour les représentantes ou les représentants des personnes étudiantes dont le mandat est d'un an, celui des membres nommés est de trois ans. Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, quelle qu'en soit la raison, doit se désister. Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre ou d'une ou d'un membres substitut se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou sénateur.
LEADERSHIP :	Présidence : Jacques Paul Couturier Vice-présidence : Pierrette Fortin Secrétaires : Lynne Castonguay et Mélissa Kate Lelièvre

Comité d'appel du Sénat académique (CAP)		
COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Couturier, Jacques Paul (T) (Président)	Ancienne cadre ou ancien cadre académique, employé ou à la retraite, avec voix consultative	Nommé par le Bureau de direction du Sénat académique 2023 10 à 2026 10
Castonguay, Lynne (T)	Secrétaire générale ou le secrétaire général avec voix consultative	D'office
Lang, Mathieu	Doyenne ou doyen	Nommée par le VRER 2024 07 à 2027 06
Poitras, Gérard (T) (élu par le SAC – respect du mandat)	Doyenne ou doyen	Nommé par le VRER 2023 03 à 2025 06
Auger, Claudine	Membre du corps professoral et du Sénat du campus de Shippagan	Élue par le Sénat 2024 08 à 2027 06
Boucher, Carole	Membre du corps professoral du campus de Shippagan	Élue par l'APPUMCS 2023 11 à 2026 06
Fortin, Pierrette (T) (Vice-présidente) (élue comme doyenne par le SAC - respect du mandat – transférée à un poste de prof.) <i>(date de fin du mandat modifiée suivant BDS-240820)</i>	Membre du corps professoral du campus d'Edmundston	Élue par le Sénat 2022 11 à 2025 06
Lévesque, Robert (T) (élu par le SAC – respect du mandat) (respect du BDS-240820)	Membre du corps professoral du campus d'Edmundston	Élu par l'APPUMCE 2022 11 à 2025 06
Laplante, Gabriel	Membre du corps professoral et du Sénat du campus de Moncton	Élu par le Sénat

Comité d'appel du Sénat académique (CAP)		
COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
		2024 08 à 2027 06
Esfahani, Hesam Seyyed	Membre du corps professoral du campus de Moncton	Élu par l'ABPPUM 2024 07 à 2027 06
Wheaton, Stéphanie	Registraire, avec voix consultative	D'office
Beaudin, Danika	Personne étudiante, membre du Sénat	Élue par le Sénat 2024 08 à 2025 04
<i>Six personnes étudiantes, dont au moins une de cycles supérieurs (deux par campus, les membres de chaque campus provenant de facultés ou secteurs différents)</i>		<i>Choisies par les associations étudiantes</i>
Rochette, Antoine	1. Personne étudiante du campus de Shippagan	Choisie par l'AÉUMCS 2023 05 à 2025 04
Levesque, Amélie	2. Personne étudiante du campus de Shippagan	Choisie par l'AÉUMCS 2024 12 à 2025 04
Balaluka Ishara, Josué	3. Personne étudiante du campus de Moncton	Choisi par la FÉCUM 2025 05 à 2026 04
Perron, Mathieu	4. Personne étudiante de cycle supérieur du campus de Moncton	Choisi par la FÉCUM 2025 05 à 2026 04
Godin, Abby (Élue par le SAC – respect du mandat)	5. Personne étudiante du campus d'Edmundston	Choisie par l'AGÉÉUMCE 2023 05 à 2025 04
VACANT	6. Personne étudiante du campus d'Edmundston	Choisie par l'AGÉÉUMCE

Comité d’appel du Sénat académique (CAP)		
COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D’EXERCICE
Mélissa Kate Lelièvre/Rita El Koury	La ou le responsable du Service des dossiers ou sa déléguée ou son délégué à titre de secrétaire du Comité, mais sans y avoir voix délibérative	D'office

Note 1 : Le mandat d'une personne étudiante se termine lorsqu'elle perd sa qualité de personne étudiante à l'Université de Moncton. Afin d'assurer la continuité, toute personne membre dont la durée du mandat est écoulée peut demeurer en poste, jusqu'à la réunion suivante inclusivement, en attendant la nomination de sa successeure ou de son successeur.

Note 2 : Une personne étudiante qui a une moyenne inférieure à l'exigence minimale de maintien ou à l'exigence particulière de maintien de son programme, qui n'est plus inscrite à temps complet, qui quitte l'Université ou qui obtient son diplôme sans s'inscrire à un autre programme n'est plus admissible à siéger à un comité du Sénat.

COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES (CGH)

NATURE :	Le Comité de sélection des grades honorifiques est un comité permanent qui relève du Sénat. Cf. Article 44. <i>Statuts et règlements</i> .
ATTRIBUTIONS :	Le Comité de sélection des grades honorifiques : a) évalue les candidatures reçues; b) procède aux consultations qu'il juge nécessaires; c) retient les candidatures jugées excellentes en évitant tout déséquilibre; d) compose la liste des candidatures retenues dont le nombre total de doctorats honorifiques ne dépasse habituellement pas cinq par année et dont le nombre de titres de professeures, de professeurs ou de bibliothécaires émérites ne dépasse pas cinq par année pour les trois constituantes; il propose les titres des grades à décerner; e) présente au Sénat académique un rapport comprenant les candidatures recommandées pour acceptation.
REMARQUE :	Les discussions des membres du Comité ont lieu à huis clos et la discrétion absolue est de rigueur.
NOMBRE :	8 membres.
QUORUM :	4 membres
NOMBRE DE RÉUNIONS :	au besoin
DURÉE DU MANDAT :	Sauf pour la représentante ou le représentant des personnes étudiantes dont le mandat est d'un an et la ou le membre du Conseil de l'Université dont le mandat est de cinq ans, celui des membres nommés est de trois ans. Nonobstant ce qui précède, le mandat d'une ou d'un membre se termine lorsqu'elle ou il perd sa qualité de sénatrice ou sénateur ou de membre du Conseil de l'Université.

Comité de sélection des grades honorifiques (CGH)		
COMPOSITION	QUALITÉ	PÉRIODE D'EXERCICE
Prud'homme, Denis (T) (Président)	Rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier	D'office
Castonguay, Lynne (T)	Secrétaire générale ou le secrétaire général (ou son déléguée) avec voix consultative	D'office
Demers, Mireille	Doyenne ou doyen	Nommée par le VRER 2024 07 à 2027 06
Adégbidi, Hector Guy	Professeure ou professeur membre du Sénat représentant le campus d'Edmundston	Élu par le Sénat 2025 02 à 2028 02
Laplante, Gabriel (T)	Professeure ou professeur membre du Sénat représentant le campus de Moncton	Élu par le Sénat 2022 11 à 2027 06
Levesque, Monique (T)	Professeure ou professeur membre du Sénat représentant le campus de Shippagan	Élue par le Sénat 2022 11 à 2027 06
Thériault, Simon	Personne étudiante membre du Sénat	Élu par le Sénat 2024 06 à 2025 04
Carey, Diane (T)	Membre du Conseil de l'Université	Élue par le Conseil 2022 11 à 2027 11

Note 1 : Le mandat d'une personne étudiante se termine lorsqu'elle perd sa qualité de personne étudiante à l'Université de Moncton. Afin d'assurer la continuité, toute personne membre dont la durée du mandat est écoulée peut demeurer en poste, jusqu'à la réunion suivante inclusivement, en attendant la nomination de sa successeure ou de son successeur.

Note 2 : Une personne étudiante qui a une moyenne inférieure à l'exigence minimale de maintien ou à l'exigence particulière de maintien de son programme, qui n'est plus inscrite à temps complet, qui quitte l'Université ou qui obtient son diplôme sans s'inscrire à un autre programme n'est plus admissible à siéger à un comité du Sénat.